

Comité Particulier de l'application : **NF 249 – Plaques Profilées en Fibres-Ciment**

Présidente : Mme PEETERS - FEPFC

Vice-Présidente : Mr DUBOIS – CSTB (Responsable de l'Application)

Secrétaire : Mr ZIVANOVIC – CSTB (Gestionnaire de l'Application)

	MEMBRE TITULAIRE, REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME						MEMBRE SUPPLÉANT, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans
Collège Fabricants (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5.	Mme PEETERS	FEPFC	07/02/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mme MOKRANI	ETERNIT SAS	12/06/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. SOUM-FONTEZ	SIFF	07/02/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. VAN RIET	CEMBRIT	21/03/2019	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Utilisateurs/ Prescripteurs (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5.	M. BUTET	UMGCCP	28/03/2019	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mme DEL PUPPO	Consultant indépendante	07/02/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. PASZINSKI	NGM	07/02/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Organismes Techniques et Administrations (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5.	Mme BOUVIER	AFNOR	15/05/2018	03/02/2021	-	-	Mme KERTESZ	AFNOR	07/02/2018	03/02/2021	-	-
	M. MICHEL	Bureau Veritas	07/02/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. DUBOIS	CSTB	27/11/2018	03/02/2021	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017). Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative V5 approuvée le : 03/02/2021

Par le Responsable d'application Yannick DUBOIS

